



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

BUDGET ANNEXE TRANSPORT :

Vote du budget primitif 2025

Délibération
n°2025/32

7 AVRIL 2025

Date de la convocation :
1^{er} avril 2025

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 10 avril 2025 et
de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme JACOB DELESCLUSE Émilie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme CRESSON Séverine qui a donné pouvoir à Mme FONTAINE Annie, Mme FAVRY BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

Était absente excusée :

Mme LARGILLET Agnès.

Étaient absents :

Mme BRISON Sophie, M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 25

BUDGET ANNEXE TRANSPORT : Vote du budget primitif 2025.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller municipal délégué aux Finances et au Budget, donne lecture du projet de budget primitif 2025 du Transport de personnes, qui est joint en annexe à la présente délibération et accompagné de son rapport de présentation et qui est équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

⇒ **SECTION D'EXPLOITATION** : **210 857.65 €**

⇒ **SECTION D'INVESTISSEMENT** : **0 €**

Monsieur Ahmed MERBAH précise que ce budget annexe a été établi sur la base d'une subvention communale 2025 de 125 600.00 € au lieu de 113 200.00 € en 2024 et invite le Conseil Municipal à adopter l'ensemble du projet de budget primitif 2025, chapitre par chapitre, pour les dépenses et recettes d'exploitation, la section d'investissement ne faisant pas l'objet de prévisions budgétaires.

La commission des finances ayant examiné ce projet de budget primitif 2025 lors de sa séance du 2 avril 2025 et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 équilibré en dépenses et en recettes à 210 857.65 € en section d'exploitation ;
- D'adopter les chapitres de dépenses d'exploitation 011, 012, 65, et 67 ;
- D'adopter les chapitres de recettes d'exploitation 70, et 74 du budget primitif 2025, joint en annexe de la présente délibération, avec sa note de présentation brève et synthétique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.